

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annouces... 25 c. à la ligne

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Cahors et départements limitrophes
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
Autres départements
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 1er Juin 1872.

ASSEMBLÉE NATIONALE

DISCUSSION DE LA LOI MILITAIRE

Discours de Mgr Dupanloup

Séance du 29 mai.

Nous analysons la suite du discours de Mgr l'Évêque d'Orléans; mais nous reproduisons d'après le Journal Officiel le texte même de la péroraison.

Il y a deux articles de la loi sur lesquels Mgr Dupanloup appelle l'attention. Ce sont ceux qui autorisent les jeunes gens à contracter avant le tirage un engagement d'un an, à condition d'être munis de diplômes conférés par les Facultés et de prendre des inscriptions.

Ces articles ne lui paraissent pas garantir suffisamment aux jeunes gens la continuation de leurs études. Il faut trois ans pour obtenir le diplôme en droit; pour obtenir le diplôme de médecine, il faut encore plus d'études. Le service militaire les interromp le plus souvent; croit-on qu'il sera facile de les reprendre ensuite?

Le grade de bachelier devrait suffire pour l'engagement d'un an; on ne devrait pas exiger les inscriptions qui ne pourront être toutes prises avant le service militaire. C'est un des plus grands dangers pour les jeunes Français que d'interrompre leurs études. On dit: « Il faudra commencer plutôt. » C'est un autre danger. On écrase ainsi l'intelligence des enfants, on les rend impuissants. Peut-on faire une philosophie sérieuse à quinze ans? L'orateur ne le croit pas. (Hilarité.) Tous les enfants n'ont pas le génie de Pascal et de Condé. La commission a eu la grande pensée de faire de l'armée l'école de la nation. Dieu lui fera peut-être la grâce de la réaliser. Mais il y a encore une autre école, outre celles de droit et de médecine, qui est l'école radicale des facultés intellectuelles; celle que, par une belle expression passée dans le langage usuel, on appelle « les humanités », c'est ce qui fait que l'homme est homme. M. Guizot a fait observer combien ce mot « d'humanités » est simple et juste. Il admire combien la Providence a doué la langue française de simplicité, de hardiesse, d'énergie, de profondeur.

Les études classiques, le grec, le latin, le français sont le granit sur lequel repose toute éducation. Il faut qu'elle soit couronnée par la philosophie. Quand l'orateur a vu l'empire supprimer la philosophie, il a protesté, elle est nécessaire pour affermir dans le fond de l'intelligence ces grandes vérités: Dieu, l'âme, la vie future, l'ordre social. (Applaudissements à droite.) — Bruit à gauche. L'orateur dit qu'il ne comprend pas cette interruption; si on a une question à lui adresser qu'on le fasse. (Une voix à droite: Il n'y a pas de danger! — Hilarité.)

La vérité vraie, c'est que sans les belles lettres, les grandes études, il n'y a pas de grandeur durable. Or, depuis soixante-dix ans, les grandes études sont chez nous dans un état d'abaissement continu.

L'orateur cite un rapport de M. Villemain, qui constatait en 1847 qu'il y avait un nombre de 75,000 élèves à peu près, comme dans la France, de 1760, avec ses 24 millions d'habitants. Il y avait en 1760, 740 collèges, plus tous les élèves des communautés, des chapitres, des curés. (Oh! oh! à gauche.) Les révolutions violentes ne sont pas utiles aux lettres. Elles amènent des révolutions dans les études et l'instruction des enfants ne saurait y résister.

L'orateur demande donc un conseil supérieur pour les études militaires au ministre de la guerre. Il ne faut pas surcharger l'esprit des jeunes gens, on n'a vingt ans qu'une fois. (Hilarité.) Il ne faut pas croire que les mathématiques puissent tenir lieu de tout. Ce n'est pas une nourriture suffisante pour l'intelligence. Il faut songer à l'âme, au cœur. Dieu nous garde de la race des esprits sans cœur, des hommes sans âme

non pas seulement de ceux qui se font un honneur de n'en pas avoir, mais de ceux qui vivent comme s'ils n'en avaient pas. (Bruit à gauche.) L'orateur s'étonne de ces interruptions.

Il faut garantir à la jeunesse qu'on appelle sous les drapeaux, la liberté de conscience, entièrement, solidement. (Très-bien! très-bien!) Il faut qu'il soit possible d'être chrétien dans l'armée française. (Applaudissements.) Voltaire, parlant du neveu de l'archevêque de Cambrai qui avait communiqué avant la bataille où il a péri, reconnaissait lui-même qu'une armée de tels hommes serait invincible. M. Thiers disait que s'il avait la main pleine de foi, il l'ouvrirait sur son pays.

L'orateur appelle l'attention de la commission sur les règlements en vigueur.

L'évêque d'Orléans continue ainsi, d'après le Journal officiel: à Orléans, nous avons vu, entre autres, le brave général Ducrot, alors colonel d'un régiment de la garde, donner à ses soldats la plus entière liberté. Il ne les forçait en rien; il laissait ces braves jeunes gens, ceux qui voulaient, bien entendu, remplir leurs devoirs, et nous avons eu des consolations admirables avec eux.

Mais depuis vingt-cinq ans que je suis à Orléans, j'ai vu sans cesse des règlements contradictoires les uns aux autres; ils semblent rédigés de manière à ce que l'arbitraire puisse faire tout ce qui lui convient. Ainsi, nous avons vu sans cesse le dimanche les revues, les promenades militaires, les corvées; quand une revue est commandée, même pour une heure de l'après-midi, les soldats ne peuvent plus sortir, même alors qu'on leur laisserait la liberté, car pour passer cette revue le sac au dos, l'arme au bras, il faut qu'ils soient en bonne tenue, et il est impossible de persuader à ces braves garçons de sortir pour aller à la messe.

J'affirme cela à quiconque me le demandera, avec les règlements en main; je les ai tous lus, j'ai même cette ordonnance singulière de laquelle il résulte qu'il n'y a que les soldats en prison qui emendent régulièrement la messe dans l'armée. (On rit.)

Je montrerai tout cela à qui désirera le voir.

Mais, m'a-t-on dit, ces détails sont du domaine des règlements, nous ne pouvons les mettre, sous forme de principes formels, dans la loi sur l'organisation militaire.

Messieurs, je viens vous demander le contraire; je viens vous demander formellement de les mettre dans la loi et, je dirais presque, en tête de la loi. Il faut donner aux pères de famille cette satisfaction dans la loi même qui va leur prendre leurs fils. (Vif assentiment à droite et au centre.)

C'est quand ces enfants s'éloignent de leurs pères, de leurs mères et vont passer entre vos mains, c'est alors que vous devez aux pères et aux mères cette garantie sacrée. (Nouvel assentiment sur les mêmes bancs.)

Ils veulent bien vous donner le sang de leurs fils, c'est-à-dire le sang de leurs cœurs, mais ils ne veulent pas vous donner leur âme. (Très-bien! très-bien! — Applaudissements.)

Vous voulez qu'ils remplissent leur devoir envers l'Etat, et vous avez raison; mais commençons par remplir notre devoir envers eux.

Je crois, messieurs, qu'il ne peut guère y avoir de question sur ce point: c'est la question de conscience, d'honneur, de probité vulgaire, de fidélité à un dépôt sacré et forcé, car, remarquez-le bien, c'est un dépôt forcé. Vous forcez tous ces pères et ces mères de famille à vous confier leurs enfants, aujourd'hui tous leurs enfants; c'est vous qui guiderez leurs premiers pas non-seulement dans la carrière militaire, mais dans le chemin sérieux de la vie.

Faites que les pères et les mères de famille puissent vous bénir de cette loi, messieurs; que la patrie vous en bénisse aussi, et que, quand ces jeunes gens, après leur temps de service, loyalement et courageusement accompli, retourneront dans leurs foyers, après les premiers embrassements et les premières joies de leurs pères et de leurs mères, lors que les regards paternels et maternels se fixeront

sur eux avec anxiété et leur diront: « Où en es-tu? Qu'es-tu devenu? » ils puissent répondre: « Rassurez-vous! en servant mon pays, je ne suis pas devenu indigne de vous; vous m'avez fait chrétien, je le suis toujours! » (Très-bien! très-bien! — Bravos et applaudissements prolongés à droite et au centre.) — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

(L'émotion qui succède à ce discours détermine une suspension de fait de la séance, qui dure près d'un quart d'heure.)

Séance du 31 mai.

On a continué la discussion de la loi sur l'armée jusques et y compris l'article 5. Cet article est celui qui refuse aux militaires sous les drapeaux le droit de prendre part à un vote. Il y avait deux amendements, l'un de MM. Millaud, Farcy et Denfert, demandant la suppression de l'article, c'est-à-dire le maintien du vote des militaires sous les drapeaux; l'autre de M. Raoul Duval, proposant, au moyen d'un paragraphe additionnel, de déclarer que les officiers, en activité de service seraient inéligibles. Les deux amendements ont été rejetés; mais ces deux votes négatifs n'ont pas la même signification, tant s'en faut.

Le mécanisme parlementaire ne met à la disposition des députés qu'un seul moyen d'empêcher qu'un amendement ne devienne immédiatement un texte de loi, c'est de le rejeter, quand même ils souhaiteraient seulement qu'il fût rédigé sous une autre forme ou présenté dans une autre occasion. C'est évidemment le sens qu'il convient d'attribuer au rejet de l'amendement de M. Raoul Duval; car la majorité a été visiblement frappée des raisons que l'orateur a fait valoir avec son talent habituel, contre la présence dans une Assemblée politique des officiers qui ne sont pas entrés dans le cadre de réserve.

M. de Chasseloup-Laubat, rapporteur, a constaté que les soldats ne perdaient pas leur droit électoral en vertu de l'article 5, mais qu'ils ne pouvaient seulement pas l'exercer étant sous les drapeaux; c'est une question de bonne discipline, de subordination. Il ne faut pas que le soldat soit enlevé à sa belle et noble mission, qui est de défendre le pays.

Le général de Cissey a appuyé ces observations au non du gouvernement; il faut, sous peine de dangers pour le pays, que le soldat reste étranger aux luttes de la politique. Le général Ducrot, appuyant aussi l'article, a fait valoir la nécessité de ne pas affaiblir l'autorité des chefs sur les hommes placés sous leurs ordres. Ces paroles ont suscité des murmures à gauche.

Avant le commencement de la discussion militaire, M. Paris a appelé l'attention du garde des sceaux sur les déclarations de socialisme et d'athéisme attribués par plusieurs journaux au procureur de la République à Lyon. Si le fait est vrai, M. Paris espère que le procureur sera considéré comme indigne d'occuper ses fonctions.

M. Dufaure a répondu qu'il avait reçu de Lyon des rapports qui n'étaient pas absolument conformes aux récits des journaux. M. le garde des sceaux ne prendra pas de parti avant de connaître les faits. M. Andrieux a été mandé à Versailles.

M. Paris s'est déclaré satisfait, car il conclut de la réponse du garde des sceaux que si les rapports sont confirmés, la peine ne se fera pas attendre.

Il n'y a pas d'observations à présenter sur cet incident jusqu'à ce que la vérité soit établie; M. le garde des sceaux s'occupe à la recherche avec raison, et il faut connaître le résultat de l'enquête avant de se prononcer. Mais ce qui est constant dès aujourd'hui, c'est que M. Paris a été bruyamment interrompu à gauche pendant qu'il interpellait le garde des sceaux: on lui a crié: « Respectez la liberté de conscience. » Ainsi, dans le cas où il serait établi qu'un procureur de la République, en plein tribunal, se serait déclaré athée et socialiste, ce serait pour une partie de la gauche un droit na-

turel, licite, et qu'on ne saurait restreindre. Voilà ce que certains radicaux appellent « la liberté de conscience. »

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

On écrit de Versailles, 29 mai:

On parle beaucoup de l'échec du général Chanzy à la séance d'hier. En intervenant comme il l'a fait dans la discussion de la loi militaire, l'ex-commandant de l'armée de la Loire ne faisait évidemment que suivre les conseils donnés par M. Thiers, qui n'accorde d'une main que ce qu'il espère retirer de l'autre. Si la loi militaire était votée sans discussion, comme paraît le désirer M. le général Chanzy, il se pourrait que, dans un temps donné, certaines dispositions de la loi qui pourraient paraître obscures fussent éludées. On trouvait d'ailleurs que les observations présentées par le général Chanzy auraient été mieux placées dans la bouche du président ou du rapporteur de la commission que dans celle de l'ex-commandant de l'armée de la Loire.

A peine le général Chanzy vient-il d'être nommé président du centre gauche qu'on dit que ce groupe parlementaire est en pleine dissolution. Le général Chanzy ayant introduit dans cette réunion MM. Billot et Leroyer qui appartiennent à l'extrême gauche, un certain nombre de députés qui, par leurs tendances, penchent plutôt vers le centre droit, se sont retirés pour aller se réunir au groupe que préside M. Saint-Marc-Girardin.

On a célébré ce matin dans l'église de Belleville, au milieu d'une affluence considérable, un service religieux en mémoire des gendarmes et gardes de Paris assassinés, il y a un an.

Des ordres avaient été donnés pour que des détachements de chaque bataillon et de chaque escadron de la garde républicaine se rendissent officiellement à ce service, mais il paraît qu'on a craint de froisser les susceptibilités de messieurs les Bellevillois, car, au dernier moment, il a été dit aux hommes de cette troupe d'élite qu'ils avaient la faculté de se rendre à l'église de Belleville, mais isolément.

M. Dalloz, qui avait signé avec M. Casimir Périer un traité qui lui concédait la direction de l'Officiel, intente à l'ex-ministre un procès en dommage et intérêts, et lui réclame un million.

Les banquiers prussiens viennent de faire parvenir, avec la garantie de M. de Bismarck, trois millions au roi Amédée.

Il y a en ce moment dix-neuf poursuites commencées contre les fournisseurs véreux et leurs complices.

Les négociations pour la libération du territoire sont arrêtées. M. de Bismarck refuse absolument d'évacuer Belfort avant 1874, et les officiers prussiens, qui tiennent garnison dans cette place forte, déclarent hautement que se serait folie de vouloir restituer à la France cette ville, qui est la clef des Vosges, comme Metz est la clef de la Lorraine.

L'instruction du procès du maréchal Bazaine marche avec rapidité: le maréchal comparaitra dans le courant du mois de juin devant le conseil de guerre. La plupart des officiers généraux se sont récusés pour faire partie du conseil de guerre.

Il paraît à peu près certain que M. Rochefort ne partira pas à bord de la *Guerrière*, Le départ de ce vaisseau pour la nouvelle Calédonie aura lieu, dit-on, du 4 au 5 juin.

L'Union républicaine a tenu hier sa séance hebdomadaire à Paris. Elle s'est occupée d'un projet de propagande républicaine, dont on commencerait la mise en pratique par la distribution dans les campagnes du dernier discours de M. Gambetta.

On suppose déjà le nombre de voix qu'obtiendra le projet en discussion sur le recrutement militaire.

On ne pense pas que, malgré certains projets de la gauche réunie à l'extrême gauche, aucun article soit renvoyé à la commission.

Tout compte fait, on estime que la loi sera votée par quatre cents voix au minimum.

Versailles, 30 Mai.

Le prince de Galles est resté hier une demi-heure avec le président de la République. L'entretien a été très cordial. On assure que la politique n'y a pas été étrangère. Le prince de Galles doit quitter Paris demain soir pour retourner à Londres.

M. Thiers a également reçu hier la visite de l'ex-roi don Fernand de Portugal.

Aujourd'hui, à midi et demi, le président de la République est parti pour Paris où il va rendre la visite du prince de Galles et celle du roi don Fernand de Portugal. On pense qu'il reviendra à temps pour assister à la séance.

Il n'y a pas eu de nouvelle entrevue entre M. Thiers et le comte d'Arnim depuis dimanche. La parole est maintenant au gouvernement prussien à qui son ambassadeur a naturellement fait connaître le résultat de ses récentes conversations avec le président de la République. Mais comme de si grosses questions ne se résolvent pas aussi vite qu'on écrit un article de journal, il ne faut pas s'attendre à recevoir la réponse de Berlin avant huit ou quinze jours, ce qui fournira probablement aux novellistes de la Bourse l'occasion de répandre une fois de plus le bruit que les négociations sont suspendues ou même rompues.

Il paraît que la baisse d'hier à la bourse de Paris est due, au moins en partie, au bruit d'une prochaine émission de l'emprunt. On déclare ici ce bruit dénué de fondement.

Il est inexact que M. Thiers ait exprimé le désir de voir l'Assemblée se séparer vers la fin juillet jusqu'au mois d'octobre. M. Thiers n'a pu avoir exprimé, à ce propos, d'autre désir que celui de voir l'Assemblée discuter au plus vite les questions financières et ne pas se séparer avant d'avoir voté le budget de 1873. La nouvelle commission chargée de l'examen de ce budget sera élue la semaine prochaine. Les comités directeurs des diverses fractions de la gauche doivent se réunir aujourd'hui pour se concerter en vue du choix des membres de cette commission et de celle qui doit présenter les candidats au conseil d'Etat.

La nouvelle d'une prochaine visite du prince Humbert et de la princesse Marguerite à Paris, donnée ce matin par un journal, ne paraît pas exacte.

Des lettres particulières de Berlin assurent que l'Empereur Guillaume va en affaiblissant tous les jours, et qu'on est fort inquiet dans son entourage.

L'Empereur d'Autriche charge le comte d'Appony de transmettre à M. Thiers, ses remerciements pour les compliments de condoléances qu'il en a reçus avant hier, à l'occasion de la mort de sa mère.

Le départ de la *Guerrière* aura lieu à la fin de cette semaine ou dans les premiers jours de la semaine prochaine. La *Guerrière* est actuellement à Rochefort. De là, elle ira à Brest embarquer d'autres détenus.

Revue des Journaux

France.

Le discours de M. le duc d'Aumale renferme une phrase destinée à produire une très-vive impression dans le monde monarchique. A propos de la disposition relative aux hommes ne sachant ni lire ni écrire, l'orateur a dit : « Je ne veux pas qu'on inflige comme une peine d'honneur de rester sous les drapeaux... sous le drapeau de la France... sous ce drapeau chéri auquel tous les Français de toute opinion et de toute origine se sont ralliés pendant la guerre, et que tous les bons citoyens ont entouré, lorsqu'on en avait arraché un lambeau pour en faire le sinistre emblème de la guerre civile... sous ce drapeau qui a été si longtemps le symbole

« de la victoire et qui est resté dans notre malheur l'emblème de la concorde et de l'union. »

Que cette phrase eût été méditée ou qu'elle ait été provoquée par les interruptions de la droite, particulièrement attentive au premier mot sur les drapeaux ou le drapeau, elle n'en offre pas moins tout le caractère d'une réponse au manifeste de M. le comte de Chambord. En accentuant à ce point son sentiment sur le drapeau tricolore, M. le duc d'Aumale a rompu avec une fraction considérable du parti légitimiste, et il a élargi, autant qu'il pouvait le faire, la distance qui sépare les deux branches de la maison de Bourbon.

Cette déclaration n'est pas la seule partie que la politique ait inspirée. On pourrait dire, en effet, de ce discours, qu'il ressemble à une construction militaire ayant des ouvertures sur toutes les avenues du domaine politique. Tout en ayant l'air de ne s'occuper que de la loi de recrutement, et en paraissant, d'ailleurs, très-pénétré de son sujet, M. le duc d'Aumale a trouvé le moyen de dire un mot de bienvenue à tout le monde. Il a parlé fort convenablement de la Restauration; ce qui ne pouvait suffire, toutefois, pour faire accepter par la droite le passage sur le drapeau; il a glorifié naturellement la loi de 1832, faite sous la monarchie de Juillet, loi insuffisante aujourd'hui, mais bonne pour le temps auquel elle s'appliquait; il a même rendu hommage aux efforts du gouvernement de la Défense nationale. Il a appelé le duc d'Audiffret-Pasquier « son honorable ami, » le général Trochu « son honorable camarade; » et il a été plein d'attentions flatteuses pour M. le président de la République; il a revendiqué incidemment « la juste et nécessaire liberté d'action du pouvoir exécutif. »

Nous ne savons si M. le duc d'Aumale aspire, comme les uns l'en accusent, tandis que les autres l'en félicitent, à la présidence de la République; mais ce qui est certain, c'est que, si telle était réellement et fermement sa pensée, il ne tiendrait pas un autre langage. L'importance exceptionnelle que le *Journal des Débats* attaché à son discours contribue encore à en faire un manifeste de candidat ou de prétendant.

Français.

M. le duc d'Aumale a cru devoir, pour la première fois qu'il parlait avec quelque solennité dans l'Assemblée, faire une déclaration sur le drapeau tricolore. Nous ne rapporterions pas fidèlement les faits, si nous ne disions l'impression produite sur une fraction de l'Assemblée : le prince, nous assure-t-on, aurait froissé les espérances et les souvenirs de quelques-uns de ses collègues. Des esprits d'ailleurs modérés ont regretté, non ce que le duc d'Aumale a dit, mais de ce qu'il n'a pas dit, et auraient désiré trouver, à côté de la déclaration en faveur du drapeau tricolore, quelques mots sur la gloire de l'ancienne France, sur les armées du drapeau blanc. On n'attribue cette omission à aucune volonté préméditée; mais on estime que cet hommage, qui n'eût certes pas coûté au duc d'Aumale, aurait adouci quelques susceptibilités et facilité cette conciliation que tous doivent désirer.

Gazette de France.

M. le duc d'Aumale se laisse trop emporter évidemment par son ardeur. Il n'a pas compris que la question militaire était la seule peut-être dont il ne dût pas profiter pour enchaîner le petit manifeste qu'il avait l'intention de lancer. M. le duc d'Aumale est prince avant d'être général, il n'est même devenu lieutenant général aussi promptement que parce qu'il était Prince.

Comme Prince, il a des devoirs rigoureux à remplir envers le Chef de la Maison de France et ce serait un grand malheur s'il ne comprenait pas enfin que c'est en montrant un respect absolu pour tous ses devoirs qu'il peut donner à l'armée, au soldat l'exemple de cette obéissance, de cette soumission qui est, pour tous, le principe de la discipline, la raison de l'autorité.

Patrie

Le langage que M. Denfert-Rochereau a fait entendre à la tribune, prouve une fois de plus les inconvenients très grands qu'offre la présence des officiers en activité dans une Assemblée législative.

Ce colonel (qui, sans doute), a l'habitude

de se faire obéir militairement, venant professer la haine de l'obéissance passive et de la discipline, causera dans l'armée entière un pénible étonnement.

Il eût été du devoir du ministre de la guerre de redresser avec vigueur ce langage démagogique, si applaudi par les radicaux. Nous aurions eu, alors, cet exemple d'un ministre et d'un colonel luttant au nom de deux doctrines opposées sur le principe de subordination militaire.

M. Denfert, s'il n'eût pas été colonel, aurait pu signer le fameux appel à la désobéissance de l'armée qui signèrent, le 5 mai 1870, M. Jules Simon, M. Ferry, M. Jules Favre, M. Grévy, en compagnie de Duportal et de Delescluze.

Les théories démagogiques sont un dissolvant social; nous pouvons constater chaque jour autour de nous les ravages que ces doctrines produisent dans une masse d'esprits ambitieux ou de cerveaux faciles à égarer. Mais elles sont bien autrement dangereuses quand on les jette dans les rangs de l'armée : c'est le pétrole moral.

L'accord entre le gouvernement et la majorité déconcerte de façon terrible les jacobins de l'Assemblée et de la presse. Et la preuve, c'est que le journal le plus sérieux et le plus pénétrant de tous les journaux radicaux, lequel est, en même temps, le journal de M. Gambetta, la *République française* en un mot, est fort inquiet de cet accord et qu'elle essaie des efforts considérables afin de rompre la bonne entente et de ramener le gouvernement vers la gauche.

Les radicaux sont aujourd'hui aussi impopulaires qu'ils l'étaient en janvier 1871. Et cette impopularité, M. Thiers la connaît bien, et c'est pourquoi aussi, en homme soucieux de sa propre fortune comme de celle du pays, il tend à s'éloigner chaque jour davantage et d'eux et de leur parti. Nous comptons bien, pour notre part, qu'il persévérera dans cette résolution, et que, sourd à toutes les belles phrases et à toutes les fausses promesses des Jacobins, il restera fermement attaché aux conservateurs, ses alliés naturels, et ceux aussi dont l'alliance avec lui peut seule aider à la reconstitution, un moment compromise, de la nation française.

Les verdicts des jurys se succèdent, mais ne se ressemblent pas. Le jury de la Haute-Garonne a acquitté l'*Emancipation*, poursuivie par le général Ducrot pour diffamation. Celui du Nord a acquitté le *Progrès du Nord*, qui avait averti, dans les termes les plus violents, les républicains de la contrée contre les légitimistes se rendant à Anvers. Il nous semble inutile de rappeler les huit ou dix verdicts acquittant divers journaux radicaux poursuivis pour outrages excessifs à l'Assemblée.

Le gérant d'une feuille satirique à Lyon, mais d'une feuille très-conservatrice, n'a pas eu la bonne fortune. Il vient d'être condamné à 1,000 fr. d'amende et à 1,000 fr. de dommages-intérêts pour avoir diffamé M. Audrieux, procureur de la République.

Ce fonctionnaire, issu de la prison et du 4 septembre et improvisé magistrat par la révolution, a fait son devoir depuis qu'il est à la tête du parquet; tous les témoins l'ont attesté.

Mais les débats ont remis en lumière ses déplorables antécédents politiques, ses anciennes affiliations aux sociétés dangereuses, son rôle dans les clubs. Il est avéré que M. Audrieux a fait partie du trop fameux « comité de salut public; » il en avait adopté le drapeau rouge; il a signé la proclamation de ce comité qui voulait « la Commune et la fédération. »

Nous extrayons le fragment qui suit d'un excellent article de M. Saint-Genest sur l'armée de Metz :

Ce sont là de bonnes vérités nettement dites et sagement pensées. Il serait bon que ces saines idées soient mieux comprises et plus répandues qu'elles ne le sont dans l'esprit public.

Espérons que cela viendra.

Et à quel moment faites-vous ces choses?... Voilà une armée qui a subi les plus mortelles épreuves, traînée prisonnière en Allemagne, ramenée à la hâte pour se battre contre des Français; une armée dont les uns n'ont pas été récompensés, dont les autres sont dégra-

dés sans crime..., et, lorsqu'elle commence à se reformer, lorsque la discipline reparait, voici que vous l'ébranlez de nouveau.

Puis, tandis que ces soldats déjà démoralisés par la démocratie, assistent à la condamnation de leurs chefs, vous permettez à leurs généraux de s'accuser les uns les autres et de devenir des chefs politiques à l'Assemblée !...

Voilà chaque fraction de la Chambre qui a son général comme en Espagne : le général Faidherbe pour l'extrême gauche, Billot pour la gauche, Chazzy pour le centre gauche, Ducrot pour le centre droit, Du Temple pour la droite... Et les soldats savent ces choses, et ils vous en parlent quand vous allez dans leurs camps... Et le gouvernement qui regarde à l'horizon avec tant de vigilance pour voir si lui-même n'est pas menacé par Bonaparte, n'aperçoit pas cet effroyable danger qui est suspendu sur la France !...

Jamais, au lendemain de pareil malheur, on n'a laissé faire de pareilles choses ! Sans ordre et sans silence, il n'y a pas d'armée possible.

Il fallait dire à tous les généraux : Je vous défends de vous accuser entre vous; je vous défends de parler; je vous défends d'écrire.

Il fallait dire aux soldats de Frœschwiller : vous avez été sublimes ! dans aucun temps une armée n'a inspiré autant d'admiration à son vainqueur !

Il fallait dire aux troupes de province : Vous avez été livrés à la démence nationale; mais vous avez été admirables en obéissant à des fous, et vous avez été héroïques en acceptant les souffrances.

Puis, il fallait se hâter de juger ceux que l'on croyait traitres ou incapables, il fallait appeler les généraux dans les camps, loin des assemblées, et dire à tous : Plus de discours, à l'œuvre !...

Le devoir d'un gouvernement, au lendemain de désastres comme les nôtres, c'est de réagir contre le mécontentement et de relever la nation.

Aujourd'hui l'Europe nous regarde avec tristesse et se dit qu'après une année ce n'est pas là que nous devrions en être !

Dieu sait ce que ce terrible procès nous réserve encore ! Déjà ces hommes dont je vous parlais tout à l'heure s'en vont dans Paris, annonçant que les généraux les plus estimés de l'armée de Metz vont être grandement compromis par la défense du maréchal !

Je supplie ces braves officiers de ne pas descendre dans l'arène, et, s'il le faut, de se laisser attaquer injustement plutôt que de s'accuser entre eux. Je les supplie d'imiter le maréchal de Mac-Mahon, qui, s'étant formellement opposé à la marche sur Sedan, est venu dire : L'empereur n'est pas coupable, c'est moi qui l'ai voulu !...

A leur place, quoi qu'il arrive, je ne répondrais qu'une parole : Vous ne pouvez nous juger avec des lois ordinaires, car le crime du 4 septembre nous a fait une situation qui ne s'était jamais vue dans l'histoire... Nous tous, généraux, nommés par l'empereur, ayant juré fidélité à l'empereur, c'est par l'ennemi que nous avons appris que la guerre civile régnait dans toute la France, qu'il n'y avait plus de gouvernement, et que peut-être notre armée était destinée à sauver la nation des barbares !... Et quand on voit ce que les barbares ont fait depuis, on doit comprendre quel trouble ces nouvelles ont jeté dans notre âme !

Avant de nous accuser, jugez les hommes de septembre, les hommes qui ont commis la plus lâche trahison des temps modernes, et quand vous les aurez flétris, vous nous ferez comparaître !

INFORMATIONS

On dresse en ce moment, dit la *Patrie*, le plan complet des positions occupées par l'armée française devant Metz aux différentes époques de la guerre, celui des lieux où les combats ont été livrés, avec l'indication des emplacements des corps ennemis, jour par jour et même heure par heure.

Ce travail est fait pour être soumis aux membres du conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine, et pour permettre de suivre et d'apprécier les opérations de l'armée de Metz, depuis le 11 août jusqu'au 30 octobre.

Nous lisons dans l'Ordre :

Le duc d'Edimbourg, second fils de la reine d'Angleterre, a passé hier une heure et demie à Cambden-house, où il était venu pour prendre des nouvelles de l'impératrice Eugénie, et faire à l'empereur, au nom de la reine, sa première visite de courtoisie.

Samedi, 25 mai, S. M. la reine d'Angleterre est entrée dans sa cinquante-quatrième année. Le 20 juin, elle aura trente-cinq ans de règne.

On vient d'afficher dans Paris de nombreux exemplaires d'un grand placard, haut d'un mètre et large de 50 centimètres, contenant le discours prononcé le 4 mai à l'Assemblée nationale par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président de la commission des marchés. Ce discours imprimé en beaux caractères, par ordre de l'Assemblée, coûte, affichage et papier compris : 25,000 fr.

Les deux discours prononcés par M. Rouher à l'Assemblée nationale, au sujet de l'enquête sur les marchés, viennent de paraître en brochure à 5 centimes. Cette brochure est en vente chez tous les libraires, mais elle n'est pas encore autorisée pour le colportage. On croit que le ministre de l'intérieur refusera l'estampille, sans laquelle cette publication ne pourra pas recevoir le seul genre de publicité qui puisse la populariser.

Le *Soir* assure que l'Empereur a adressé à M. Rouher une lettre de félicitations touchant son attitude dans la discussion sur les marchés. Cette lettre serait destinée à la publicité.

Nous lisons dans une correspondance de Rome, de l'*Univers* :

Je croyais à la bonne éducation donnée par les maîtres *buzzurri* aux enfants des écoles municipales, mais j'en ai eu, hier soir, une preuve vraiment convainquante.

Passant, par hasard, dans la rue de la Madalena, à l'heure où les élèves de l'école la plus nombreuse qui soit à Rome sortaient de classe, j'entendis bientôt retentir à mes oreilles une chanson de la moralité de laquelle les lecteurs de l'*Univers* peuvent juger par les couplets suivants, que j'ai seuls retenus :

- Nous irons au Vatican,
- Nous prendrons prêtres et frères,
- Avec les bourreaux de soldats,
- Nous les voulons fusiller.
- Nous irons au Vatican,
- Flaine d'une masse de brigands,
- Les zouaves viennent en avant,
- Nous les voulons éventrer.
- Nous irons au Vatican,
- Nous prendrons les cardinaux,
- Et.... jusqu'aux talons,
- Nous les voulons faire arriver.
- Nous irons au Vatican,
- Au son des clochettes,
- Et ce vilain bourreau d'Antonelli,
- Nous le voulons tuer pour de bon.
- Nous irons au Vatican,
- Nous prendrons le meunier,
- Avec le couteau que nous avons en main
- Nous le voulons transpercer.
- Nous irons au Vatican,
- Nous prendrons le mauvais pape,
- Nous entendrez un grand choc,
- Nous le voulons jeter par la fenêtre.

Il n'y a ni poésie, ni vers dans cette cynique composition, qui se chante sur l'air fameux de l'Italie des *Bersagliers*. Mais quand on l'entend hurler par des bouches de dix, douze, quatorze ans au plus, on est saisi d'effroi, et l'on se demande vers quel abîme nous marchons ici. Des gardes municipaux que j'ai vus sur la place voisine n'ont pas fait semblant d'écouter, non plus que deux policiers qui sont passés à côté de la bande des jeunes chanteurs.

J'oubliais qu'à la fin de chaque couplet venait un refrain ainsi conçu :

La, la, la,
Voici la saison de massacrer les prêtres,
La, la, la,
Voici la saison de massacrer les frères.

Libre maintenant à M. Visconti-Venosta, d'affirmer à l'Europe que la religion est respectée, que le pape est respecté, et que les garanties posées par le Parlement italien garantissent tout !

Un procès en diffamation intenté à M. Ponet, directeur de la *Comédie politique*, par M. Andrieux, procureur de la République à Lyon, vient de mettre une fois de plus en lumière quelques-uns des hommes du 4 septembre, dont M. Thiers se complait à étayer son gouvernement.

Nous reviendrons sur ce procès en examinant les considérants du jugement, car la cause se plaide bien au-dessus de la tête de M. Ponet ou de M. Andrieux. Mais nous croyons devoir noter dès aujourd'hui certains faits que les plaidoiries ont révélés et qu'il importe de ne pas laisser dans l'ombre.

Ainsi, il a été prouvé qu'avant le 4 septembre, M. Andrieux était un des plus violents orateurs des réunions publiques, qu'il était assidu aux banquets des libres penseurs, qu'il a fait partie de l'anti-concile de Naples, que, plus d'une fois, il a publiquement discoursé contre la discipline militaire, qu'il a pris part aux orgies saucissonnières du Vendredi-Saint, qu'il n'a pas manqué un seul des enterrements civils organisés pompeusement en vue du scandale; en un mot, que M. Andrieux a fait souvent des professions de foi publiques d'athéisme et de socialisme.

Voilà l'homme qui, de par M. Thiers, président de la République, et M. Dufaure, garde des sceaux, occupe dans le parquet une des plus hautes fonctions de la magistrature ! Voilà les hommes qui sont chargés de poursuivre le crime et d'appliquer la justice ! N'est-ce point un défi public au bon sens et un outrage à la conscience de tous les honnêtes gens ?

L'Evènement publie la note suivante :

A la veille de l'ouverture de la discussion de l'importante loi de réorganisation de l'armée, signalons un fait que nous croyons généralement peu connu.

Savez-vous combien il y a de non-valeurs, en France, dans une armée composée de 400,000 hommes ? C'est à peine croyable, et, avant de donner les chiffres, nous croyons utile d'affirmer qu'ils sont officiels.

Dans une armée de 400,000 hommes, il y a :

- Enfants de troupes, invalides, malades, ouvriers des arsenaux, employés, etc., 98,820 hommes ;
- officiers-fonctionnaires, ordonnances, ouvriers tailleurs, cordonniers, selliers, armuriers, 57,000 hommes.
- Musiciens, 6,000.
- Sapeurs, 1,400.

Ajoutez à ce contingent, les hommes en congé, les secrétaires, etc.; et vous arrivez à ce résultat invraisemblable que, sur une armée de 400,000 hommes, il reste à peine 220,000 combattants.

N'y aurait-il pas là une réforme à introduire ?

Aucun rédacteur du *Siècle*, dit *Paris-Journal* n'a assisté à la messe du bout de l'an de M. Gustave Chaudey, qui a été célébrée jeudi.

La rédaction du journal de la rue Chauchat avait exprimé l'opinion qu'il serait « indécent » de voir dans une église un rédacteur du *Siècle*.

Cette abstention a été très sensible à M^{me} veuve Chaudey, qui, en sortant de l'Eglise, s'en est plainte amèrement à quelques amis.

La *Chronique de l'Ouest* annonce qu'un camp d'instruction pour 15 à 16,000 hommes va être établi auprès du Mans.

On a beaucoup remarqué, parmi les nominations de chevaliers de la Légion d'honneur annoncées par le *Journal Officiel* celle de M. Ballacey, curé de Vineuf (Yonne), décoré pour avoir enlevé, au mois de septembre 1870, à la tête de quelques gardes nationaux, un poste prussien composé d'un officier et de quinze cavaliers.

Chronique locale et méridionale.

Par décision du ministre de la guerre, d'accord avec la commission de réorganisation militaire, le tirage au sort de la classe 1872 sera différé jusqu'au vote de la nouvelle loi.

Néanmoins, les jeunes gens appartenant à cette classe devront, conformément aux avis déjà publiés, se faire inscrire à leur mairie respective.

L'émission de la fausse monnaie a pris un développement tel que nous ne saurions nous lasser de tenir nos lecteurs en garde contre les diverses pièces d'or ou d'argent à effigie de souverains étrangers.

On a arrêté, samedi dernier, à Montpellier, un individu porteur d'une valise renfermant 6,000 francs de fausse monnaie en six rouleaux de cinquante pièces de vingt francs. Il avait déjà réussi à en mettre quelques-unes en circulation.

L'individu arrêté arrivait de Barcelonne. Il est donc hors de doute que ces pièces ont été fabriquées en Espagne.

On écrit de Marseille :

Un conflit à l'horizon : L'évêché de Marseille a fait demander l'autorisation au maire de laisser sortir les processions que les paroisses font chaque année à l'époque de la Fête-Dieu.

Le maire a refusé l'autorisation, mais le général Espivent, en vertu du pouvoir que lui confère l'état de siège, a accordé l'autorisation en assumant sur lui la responsabilité des faits qui pourront en résulter.

Nous lisons dans l'Ordre :

Les effets de campement et d'équipement restés dans les arsenaux locaux et dans la mains des autorités municipales devront être très-prochainement restitués à l'administration de la guerre qui, sur l'ordre du ministre, emmagasinera ce matériel à Bourges.

On lit dans le Courrier de la Gironde :

Les esprits forts de notre Conseil municipal viennent de se convier de gloire. Il ne leur a fallu pour cela qu'une heure à peine de délibération. Ils ont décidé que les processions seraient désormais supprimées à Bordeaux. Excellents amis de la liberté ! ils suppriment toujours. Au lieu d'allonger les courroies, ils les rognent. C'est leur manière de pratiquer la liberté.

On lit dans le même journal :

Les conseillers municipaux de Grenoble ont décidé que les noms de leurs compatriotes tués à l'ennemi pendant les années 70 et 71 seraient inscrits sur des tables commémoratives. Jusqu'ici, rien que de très naturel. Ce qui l'est moins, c'est qu'on en excepte ceux dont la mort est antérieure au 4 septembre. Ainsi, c'est bien avéré : pour ce conseil municipal étonnant, il y a, parmi les victimes de notre dernière guerre, les morts de première et de deuxième catégorie. Aux uns le souvenir, aux autres l'oubli. A Grenoble, les morts de Reischaffen, de Froeschwiller, de Forbach et de Sedan ne valent pas ceux d'Orléans, de Bapaume, de Montbéliard et du Mans. Ceux-ci tombèrent sous la République, ceux-là sous l'Empire; et l'on oublie que tous sont tombés pour la France. Au conseil municipal de Grenoble revient tout entier l'honneur de cette heureuse distinction. Personne ne le lui enlève.

Des actes de cette nature ne se discutent pas : on les livre sans commentaires à la risée et à l'indignation des honnêtes gens de tous les partis. Mais il est triste de se dire qu'aux élections prochaines, les citoyens de cette ville fortunée oublieront tout cela bien vite, et se feront un devoir de conserver leurs suffrages à ces amis de l'égalité, qui ne savent pas même la respecter dans la mort.

Bulletin Vinicole

On écrit de Narbonne, 27 mai :

La vigne souffre de ces alternatives de pluie, de vent et de soleil.

Nous aurons cette année un assez grand retard dans la floraison. Nous voici à la fin de mai et la vigne n'est en fleurs sur aucun point de notre vignoble.

La coulure est donc à redouter et d'autant plus que la souche manque de vigueur, par suite de l'excès d'humidité dont le sol a été saturé.

On écrit du Mâconnais, 27 mai :

La persistance d'un temps pluvieux désolé nos cultivateurs, les foins qui avaient une si belle apparence et qui n'attendaient plus que le jour où l'on allait mettre la faux dedans sont maintenant en grande partie rouillés par le séjour prolongé de cette masse d'eau qui tombe chaque jour.

Quant à nos vignes, elles sont également bien maltraitées, après les gelées et la grêle des 12 et 13 mai, qui avaient déjà malheureusement fait trop de

mal, voilà maintenant la coulure qui nous arrive, e cela par suite des terrains détrempés.

On écrit des Charentes, 27 mai :

Tout notre rayon n'a pas été atteint par la gelée; à part deux communes, où le mal a été partiel, la grêle n'a fait aucun mal; en revanche, il n'en est pas de même du froid persistant et de l'humidité.

Aussi en admettant, ce qui est tout probable, qu'il ne survienne pas de gelées, la récolte pourra être assez bonne si le temps se comporte mieux, mais abondante comme celles de 1865, 1869 et 1871, il ne faut plus y compter.

On écrit des Basses-Pyrénées, 27 mai :

La sortie de la vigne, a été arrêtée dans son élan par un temps couvert, pluvieux et froid : les feuilles qui avaient pris déjà une belle couleur verte, pâlissent sensiblement : la végétation est presque suspendue : les petites grappes rougissent : les pampres s'effilent et ne grossissent pas, — au moment où je vous écris, une pluie continue, fine et pénétrante tombe abondamment, — sans doute, nous n'avons eu ni gelée, ni grêle : mais la persistance du froid inspire aux vignerons les craintes les plus sérieuses.

En somme, l'année viticole ne s'annonce pas heureusement pour le Béarn, et le piteux état où se trouve la vigne fait comprendre la hausse rapide que viennent de subir les vins.

On écrit du Beaujolais, 27 mai :

Les pluies continuelles ont fait déborder et anéantissent nos prairies. Les gelées et la grêle tombée dans les journées des 10, 11 et 13 mai avaient déjà passablement fait de mal, mais tout cela à mon avis était peu de chose et tout pouvait être réparé avec quelques belles semaines d'un soleil chaud, mais aujourd'hui cette continuation de pluies de chaque jour nous désolent tous, car nous n'ignorons pas qu'une fois que le pied des ceps baigne dans l'eau la coulure doit se produire, aussi voyons-nous déjà le raisin pointu et jaunâtre : disons cependant qu'il ne faut encore désespérer si la floraison se passait bien, nous pourrions peut être faire un peu plus de vins que nos prévisions ne nous en promettent.

Dernières nouvelles

Nouvelles d'Espagne.

LA DÉMISSION DE SERRANO.

Madrid, 29 mai, soir.

La convention d'Amorovieta par laquelle le maréchal Serrano a reconnu aux officiers qui commandent les bandes carlistes le grade qu'ils ont dans ces bandes, en y comprenant aussi les officiers appartenant à l'armée qui auraient participé à la révolte, a causé ici une grande émotion. On regrette généralement que le maréchal Serrano n'ait pas écouté l'opinion des autorités populaires de Bilbao. On pense que le duc de la Torre, lorsqu'il saura comment cette mesure est appréciée à Madrid, comprendra qu'elle ne peut être maintenue et agira en conséquence.

Madrid, 29 mai, soir.

El Tiempo mentionne le bruit que le maréchal Serrano apprendrait le mauvais effet produit par la rédaction de la convention conclue avec les carlistes, présenterait sa démission de général en chef des armées du nord.

Versailles, 31 mai.

L'Assemblée a voté hier les cinq premiers articles de la loi du recrutement qui déclarent le service militaire obligatoire pour tous les Français, suppriment le remplacement, et retirent le droit électoral aux militaires présents au corps. Cette dernière clause qui avait été combattue d'une façon assez malheureuse par un député de l'extrême gauche, M. Edmond Millaud, de Lyon, a obtenu une majorité significative : 628 voix contre 35. L'Assemblée a enfin repoussé par 408 voix contre 101, un amendement de M. Raoul Duval déclarant inéligibles les militaires en activité de service.

Versailles, 31 mai, 5 h. 15 m. soir.

L'Assemblée vote, sans débats importants, divers articles du projet de loi sur l'armée. L'article 17 vient d'être abordé. Il est probable que la discussion marchera vite. Le projet de loi contient en totalité 76 articles. Certaines difficultés ne commenceront guère qu'à l'article 37.

Bourse de Paris.

Paris, 1^{er} juin 1872, soir.

Rente 3 p. o/o	55.85
— 4 1/2 p. o/o	79.00
— 5 p. o/o	86.95

ANNONCES

SOCIETE INDUSTRIELLE BANQUE DE CREDIT ET D'EMISSION (ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 57, rue Tailbout, Paris

La Société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte courant aux taux ci-après :

CHEQUES

Dépôts à disponibilité... 3 65 soit 1 centime par jour. De 12 jours à 3 mois... 4 1/2

Cheques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs :

De 3 mois à 6 mois... 5 1/2 soit 1 centime 1/2 par jour. De 6 mois à un an... 6 0/0

Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisses des déposants et encaisse sans commission, pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.

Le Président du Conseil d'administration, N. LEFÈVRE-DURUFLÉ, G. O.

Les orages de grêle continuent leurs ravages et il semble que cette année, aucune partie du territoire ne doive être à l'abri de leurs atteintes. Le 20 mai, c'était la région du Midi, ainsi que quelques localités de du Centre et de l'Est qui était frappée. Trois jours après, c'était le tour de la région du Nord-Est. Les pertes sont, dit-on, considérables sur quelque points, mais couvertes en partie par des assurances.

Un des plus brillants romanciers de ce temps-ci, Hector MALOT, commence le 4 juin dans le SIÈCLE la publication d'un roman destiné à un éclatant succès ; il a pour titre : UN MARIAGE SOUS LE SECOND EMPIRE. C'est une peinture très-vive et très-dramatique de mœurs contemporaines.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du Tour du monde, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi ; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine ; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure ; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

Le Temps, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Nefftzer, Ed. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier :

- Lettres politiques, par M. P. LANFREY. Notes sur l'Angleterre, par M. H. Taine. Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine. Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle... 9 fr. Edition bi-mensuelle avec 48 gravures... 13 fr. 50 Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim. 6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÈNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désire d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

LA POUPEE MODELE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

Le Temps annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand : Nanon, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'en-

quête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 11. — Trois mois, 17 fr.

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT ON EVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom

ILLUSTRATION UNIVERSELLE

N° 1527 — 1^{er} Juin 1872

Texte : Revue politique de la semaine. — Courir de Paris. — Portrait de don Eustaquio de Rada. — Salon de 1872 (4^e article). — L'incendiaire, nouvelle, par Charles Joliet. — Chronique parlementaire. — Le Cham et le hezim. — L'Université de Strasbourg. — La rosière de Nanterre. — Les Théâtres. — Revue de mois, par Bertall. — Gazette du Palais. — L'Hotel Collet, à Lyon. — Echecs. Gravures : Evénements d'Espagne : Don Alvaro de Bourbon. — Don Eustaquio Diaz. — Salon de 1872 : l'Education d'Azor, tableau de M. Perrault. — Mendiants bretonnes (Finistère), tableau de M. Hublin. — Egypte : la cérémonie du Cham et le hezim. — L'inauguration de l'Université de Strasbourg : un groupe d'étudiants allemands. — La rosière de Nanterre ; la sortie de l'église après la cérémonie du couronnement. — Revue du mois, par Bertall (16 sujets). — L'Hotel Collet, à Lyon. — Rébus.

NOTA. — On est prié d'adresser désormais journaux, demandes d'abonnement et communications de toute nature rue de Verneuil, 22, nouveau siège de l'Illustration.

Hernies, Goutte et Maladies de la Vessie

En écrivant au Gué (Vendée) à M. le docteur Pagnier

AVIS

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire traite sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement. L'abonnement se paie d'avance.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La

En Vente chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : 25 centimes.

45 ANNÉES D'UN SUCCÈS TOUJOUR CROISSANT 200,000 cures authentiquement justifiées.

Les constatations, les prescriptions des plus hautes sommités médicales, prouvent que : les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Dysenteries, les Diarrhées, les Constipations chroniques opiniâtres, les Hémorrhoides, la Goutte, les Rhumatismes, l'Asthme, les Catarrhes, les Glaires, les Pâles couleurs, les Maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, les Eruptions, les Dartres, enfin toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, des Intestins, de la Peau et du Sang, sont guéries radicalement par la graine de Moutarde Blanche de Didier. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, et moins dispendieux ; ses merveilleuses vertus médicales, attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament. — Dépôts chez MM. Vinet, pharmacien à Cahors ; Houillé, épicier Place Basse, à Figeac.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

Savoir : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARQUE BLANC

FLEURISTE A CAHORS Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

On demande des agents cantonnans

pour représenter la Compagnie d'assurances contre l'incendie la Sauvegarde. — S'adresser à M. Hébrard, directeur-divisionnaire, à Cahors.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages... 1 fr.